

## ***Eclairage théologique sur le baptême des petits enfants***

### **Introduction**

Au sortir de la seconde guerre mondiale, en 1945, le Centre de Pastorale Liturgique de Paris lançait une grande enquête nationale sur la pastorale liturgique du baptême<sup>1</sup>. Cette enquête comportait plusieurs grands chapitres : le rôle du prêtre dans la collation du baptême, les préparations de la famille, la participation des assistants, le baptême d'adultes et le catéchuménat, le folklore du baptême, la mémoire et le renouvellement du baptême, etc. De nombreuses questions viennent étayer ce document dont quelques-unes me semblent intéressantes à relever : « Obtenez-vous que les baptêmes soient administrés le plus tôt possible après la naissance ? Quels obstacles y rencontrez-vous ? Comment les avez-vous vaincus ? » ou encore « Pouvez-vous faire comprendre que la mère n'a pas à assister au baptême ? Fait-on les relevailles dans votre paroisse » et enfin « Des sanctions sont-elles prévues contre ceux qui ont trop retardé le baptême de leur enfant ? Lesquelles ? Pour quel retard ? Les applique-t-on ? »

Ces quelques questions peuvent nous sembler étonnantes et pourtant, liées à la pastorale sacramentelle du baptême, elles en reflètent une certaine théologie. Tout au long de la vie de l'Eglise, pastorale et théologie se sont mêlées. Le baptême des petits enfants en est un exemple significatif et, si aujourd'hui cette question revient sur le devant de la scène pastorale, il en fut déjà le cas de nombreuses fois depuis les origines.

Il importe donc aujourd'hui, dans un premier temps, de faire une rapide évocation de la pratique et de la théologie du baptême des petits enfants au cours des âges. Nous verrons que c'est justement à partir de la pratique reconnue par l'Eglise que la théologie évoluera en ce domaine. Dans un second temps, j'évoquerai quelques aspects de la théologie du baptême des petits enfants qui me semblent plus prégnants depuis le Concile Vatican II et enfin je pointerai quelques questions pastorales et accents actuels.

## **1. La pratique du baptême et sa théologie au cours des âges**

### **1.1 Fondements bibliques du baptême**

Les chrétiens n'ont pas inventé le rite du baptême, de la plongée, qui fait appel à un baptiseur. Les juifs eux-mêmes faisaient passer par un baptême des païens (les prosélytes) qui désiraient s'adjoindre au peuple juif. Jean le Baptiste, quant à lui, proposait un baptême de conversion.

Jésus, quant à lui, vivra un baptême d'eau et un baptême de sang. Baptême d'eau, dans le Jourdain, qui est une prophétie de la croix : il descend dans les eaux de la mort pour en remonter vivant et vainqueur ; ce baptême d'eau est aussi le lieu d'une théophanie trinitaire (Mt 3, 13-17). Baptême de sang. Jésus dit aux fils de Zébédée : « Pouvez-vous boire à la coupe que je vais boire et être baptisés du baptême dont je vais être baptisé » (Mc 11, 38).

---

<sup>1</sup> CENTRE DE PASTORALE LITURGIQUE, *Enquête sur la pastorale liturgique du baptême*, Paris, Cerf, 1945.

Jésus entre ici dans le combat à mort avec toute la puissance du péché du monde, combat qui passera par la croix et dont il sortira vivant, ressuscité.

Ainsi donc, si des chrétiens sont baptisés, c'est parce que Jésus a été baptisé et qu'il les fait entrer dans le mystère de son propre baptême qui revêt deux moments : baptême d'eau et baptême de sang.

Quant aux premiers chrétiens, ils pratiquaient le baptême « au nom de... », une expression qui signifie que s'établit une relation personnelle et étroite entre le baptisé et la personne divine :

- « Baptisez-les au nom du Père et du Fils et du Saint Esprit » (Mt 28, 19)
- « Que chacun de vous reçoive le baptême au nom de Jésus Christ » (Ac 2, 38)

En Ac 18, 8, nous lisons aussi qu'à Corinthe, « Crispus, le chef de la synagogue, crut au Seigneur avec toute sa maison, et beaucoup de Corinthiens, en écoutant Paul, devenaient croyants, et recevaient le baptême ». « Ce lien entre l'écoute de la parole, la foi et le baptême, dans les récits des Actes des Apôtres, fait apparaître non seulement une pratique, mais aussi une doctrine du baptême : le baptême est le signe décisif de la foi, ou, plus précisément, de l'entrée dans la foi »<sup>2</sup>.

Nous pourrions relever d'autres caractéristiques essentielles concernant le baptême dans le Nouveau Testament, que je n'ai pas le temps de développer ici, je les cite simplement :

- Le baptême est nécessaire au salut. Jésus ressuscité le dit lui-même à ses disciples : « Celui qui croira et sera baptisé sera sauvé, celui qui ne croira pas sera condamné » (Mc 16, 16).
- Le baptême chrétien agrège à un nouveau peuple. Crispus et sa maison, mais aussi tous les Corinthiens, constituent le noyau du « peuple nombreux que le Seigneur s'était réservé dans cette ville » (Ac 18, 8-10).
- Le baptême est reçu pour la rémission des péchés et il confère le don de l'Esprit : c'est le baptême « dans l'Esprit » dont la Pentecôte en est l'illustration la plus éloquente. Celui qui est baptisé change radicalement de vie et reçoit l'Esprit Saint pour vivre de son baptême.
- Le baptême est aussi compris comme une « nouvelle naissance ». L'entretien de Jésus avec Nicodème nous le révèle. Entrer dans le Royaume, c'est naître à nouveau « d'en haut » (Jn 3, 5-6). C'est la théologie johannique du baptême.
- Le baptême est une participation à la mort et la résurrection du Christ. Cet accent théologique est développé par St Paul dans l'épître aux Romains au chapitre 6.

Sur le plan pratique se pose une question concernant le baptême des petits enfants : au premier siècle, les communautés chrétiennes ont-elles pratiqué le baptême des petits enfants ? On peut le supposer, notamment quand toutes les personnes d'une maison étaient baptisées, mais aucune données scientifiques ne permettent de l'affirmer précisément.

## 1.2 Du II<sup>e</sup>ème au V<sup>e</sup>ème siècle

Dans les siècles qui suivront, nous verrons apparaître un catéchuménat pour des adultes qui demandent à devenir chrétiens mais, en même temps, nous voyons des enfants, voire des tout-

---

<sup>2</sup> H. DENIS, CH. PALIARD, P.-G. TREBOSSEN, *Le baptême des petits enfants. Histoire, doctrine, pastorale*, Paris, Le Centurion, coll. « Foi chrétienne », 1980, p. 35.

petits, être baptisés en même temps que leurs parents ou qui sont présentés plus tard par leurs parents devenus chrétiens.

Ce qui est certain, c'est que la pratique du baptême des petits-enfants est diverse selon les Eglises. Elle s'étend partout, elle se généralise plus en Occident (surtout en Afrique) qu'en Orient. Sa possibilité est indiscutée même si des doutes peuvent surgir sur son opportunité. Le baptême des tout-petits peut être précoce ou tardif. Mais, la raison principale de cette généralisation du baptême des petits-enfants est la mortalité infantile. Des baptêmes d'enfants ont lieu à l'article de la mort. En témoigne en particulier les inscriptions funéraires sur les sarcophages :

« Florentius fit faire cette épitaphe à son fils bien méritant Apronianus qui vécut un an, neuf mois et cinq jours, fort aimé de sa grand-mère. Celle-ci, le voyant sur le point de mourir, demanda à l'Eglise qu'il quitte ce monde en qualité de fidèle »<sup>3</sup>.

On verra aussi une pratique s'accroître, aussi bien pour les adultes que pour les enfants : celle de l'attente. On reporte le baptême le plus tard possible par scrupule, pudeur ou lâcheté. Saint Basile et plus tard Saint Augustin s'insurgeront contre ce fait. Retenons simplement que ces diverses pratiques mettent en évidence une donnée théologique fondamentale : le baptême est nécessaire au salut. Ainsi donc, à cette époque est affirmé l'égalité de tous à recevoir le baptême : petits-enfants (garçons et filles), enfants, adultes (hommes et femmes). Cependant, remarquons que la liturgie du baptême est la même pour tous et personne ne s'insurge contre l'absence, chez l'enfant, d'une profession de foi personnelle.

D'un point de vue théologique, on peut repérer deux accents différents : chez les Occidentaux surtout (Saint Ambroise, Saint Jérôme), on parle du baptême en référence à la « rémission des péchés » mais cela entre en contradiction avec l'innocence de l'enfant, faisant référence à ses péchés personnels. La seconde tendance, du côté des Orientaux (Saint Grégoire de Nazianze, Saint Jean Chrysostome), va mettre davantage en valeur la dimension de la gratuité de la grâce baptismale.

### 1.3 Saint Augustin et la crise pélagienne

« Pélagie était le leader d'un mouvement spirituel qui mettait au premier plan les exigences d'une vie chrétienne fervente et austère. La grande affaire pour lui, c'était la volonté chrétienne et la mise en pratique des préceptes de l'évangile. En face de lui, Augustin se posa comme l'avocat intransigeant de la grâce, gratuite et victorieuse, du Christ. Sans la grâce du Christ, l'homme est perdu, et tous ses efforts inutiles. Pour Augustin, la grande preuve de la grâce gratuite du Christ, c'est le baptême des petits enfants, donné lui aussi en rémission des péchés, et sans lequel, s'il vient à mourir, l'enfant est irrémédiablement damné. Non pas, c'est bien évident, en châtiment de ses péchés personnels, mais en châtiment du péché d'Adam [...] »<sup>4</sup>, le péché originel.

Au temps de Saint Augustin, le baptême des petits enfants va prendre tout son relief. C'est une pratique reconnue par l'Eglise à partir de laquelle va s'éclairer et s'affirmer l'universalité du péché originel. « Les siècles qui suivront feront passer dans les mœurs et dans le droit le

---

<sup>3</sup> Voir J.-Ch. DIDIER, *Faut-il baptiser les enfants ? La réponse de la Tradition*, Paris, Cerf, 1967, texte 12 b, p. 91.

<sup>4</sup> *Le baptême des petits enfants...*, p. 50.

baptême des enfants et monnayeront l'enseignement augustinien tant et si bien qu'en renversant l'argumentation première, on partira désormais du dogme du péché originel pour affirmer la nécessité du pédobaptême et son urgence »<sup>5</sup>.

#### 1.4 Saint Thomas d'Aquin et le Concile de Trente

Thomas d'Aquin va développer une théologie du baptême attentive à ses effets (don de la grâce, rémission des péchés) beaucoup plus qu'aux effets du baptême sur l'Eglise. Il faut se souvenir qu'il vit dans une société chrétienne qui ne baptise que des enfants. Lors des célébrations, aucun baptisé ne professe lui-même sa foi. Ainsi, pour Thomas et pour la théologie ultérieure, la profession de foi n'est pas véritablement considérée comme un élément constitutif du baptême. Thomas se concentre davantage sur la matière, l'eau, et la forme, la formule sacramentelle.

Le Concile de Trente répond aux remises en question de la Réforme protestante et reprend l'enseignement traditionnel de l'Eglise, notamment dans son *Décret sur le péché originel*<sup>6</sup>. Il condamnera par la même occasion une proposition d'Erasmus déjà précédemment censurée en Sorbonne, qui tendait à laisser aux enfants baptisés avant l'âge de raison la possibilité d'opter en toute liberté pour ou contre les engagements contractés alors en leur nom<sup>7</sup>.

En conclusion, nous pouvons dire qu'aux premiers temps de l'Eglise, un baptême est normalement célébré pour un adulte ou un enfant en âge de raison capable de pouvoir professer la foi de l'Eglise. Le baptême d'un enfant est un cas limite même s'il est fréquent. A partir du 5<sup>ème</sup> siècle et au fil de l'histoire, c'est la pratique du baptême qui interrogera la théologie du baptême. Le baptême sera compris surtout comme rémission des péchés, comme confession de foi et comme nécessaire au salut.

## 2. Quelques aspects de la théologie du baptême des petits enfants depuis Vatican II

La Constitution *Sacrosanctum concilium*, du concile Vatican II, stipule au n. 67 : « On révisera le rite pour le baptême des enfants et on l'adaptera à la situation réelle des tout-petits ; en outre, le rôle des parents et des parrains, ainsi que leurs devoirs, seront mieux mis en évidence dans le rite lui-même ». De fait, le Rituel avec lequel on a baptisé des enfants jusqu'en 1969 datait de 1614.

Le nouveau *Rituel* contient des *Préliminaires* fort intéressants quant à la théologie de l'initiation chrétienne et du baptême en particulier. Les grands aspects de la théologie du baptême sont repris de manière synthétique : le baptême comme sacrement de la foi (n. 3), entrée dans l'Eglise universelle (n. 4), naissance à la vie de Dieu (n. 5) et participation à la mort et à la résurrection du Christ (n. 6).

---

<sup>5</sup> J.-C. DIDIER, *Le baptême des enfants dans la Tradition de l'Eglise*, Paris, Desclée, coll. « *Monumenta christiana selecta* », vol. VII, 1959, p. 8.

<sup>6</sup> Concile de Trente, session V, n. 4, *Denzinger*, n. 1514.

<sup>7</sup> Concile de Trente, session VII, *Canons sur le sacrement de baptême*, can. 14, *Denzinger*, 1627.

## 2.1 Le baptême des petits enfants est une déclinaison de l'initiation chrétienne des adultes

Bernard SESBOÛE pense qu'aujourd'hui « étant donné tout ce que requiert normalement la réception d'un sacrement de la foi et en particulier le baptême, il faut reconnaître que le baptême des enfants est un cas limite, qualitativement exceptionnel, même s'il est très fréquent. Ce serait une grave erreur [dit-il] de construire une théologie du baptême à partir de lui. Le cas normal est celui du baptême d'un adulte ou d'un enfant arrivé à l'âge de raison et capable d'avoir une foi déjà personnelle. C'est à partir de ce qui est normalement exigé d'un adulte que l'on doit chercher les suppléances qui peuvent justifier le baptême des petits enfants »<sup>8</sup>. D'un point de vue théologique, ce qui justifie le baptême des petits enfants, c'est la priorité donnée à l'appel et au don de la grâce de Dieu par rapport à la réponse de la foi. Mais, évidemment, il faudra que, par la suite, la réponse humaine vienne accueillir le don de Dieu.

C'est ce que rappelle le *Rituel du baptême des petits enfants* au n° 38 (RR 3) « Pour la vérité du sacrement, il faut donc que, par la suite, les enfants soient élevés dans cette foi dans laquelle ils ont été baptisés : le sacrement reçu sera le fondement de leur éducation chrétienne. La formation chrétienne, qui leur est due en justice, n'a pas d'autre objectif que de les amener à apprendre peu à peu quel est le dessein de Dieu dans le Christ, de sorte que, finalement, ils puissent ratifier eux-mêmes la foi dans laquelle ils ont été baptisés ».

En ce sens, le *Catéchisme de l'Église Catholique* souligne au n° 1251, la responsabilité des parents : « Les parents chrétiens reconnaîtront que cette pratique correspond aussi à leur rôle de nourriciers de la vie que Dieu leur a confié ».

## 2.2 Baptiser : une mission reçue par le Christ et confiée à l'Église

Après sa résurrection, le Christ a donné mission à ses apôtres. Il leur a dit : « Tout pouvoir m'a été donné au ciel et sur la terre ; allez donc, de toutes les nations faites des disciples, baptisez-les au nom du Père et du Fils et du Saint Esprit ». L'Église a le devoir de répondre à cette mission qu'elle a reçue du Christ. La transmission de la foi et l'administration du baptême sont étroitement liées dans cet ordre du Seigneur. Ils font partie intégrante de la mission de l'Église, une mission universelle.

Dans le même sens, le *Rituel du baptême des petits enfants* indique dans ses *Préliminaires* : au n° 37 (RR 2) : Dès les premiers siècles, l'Église, à qui fut confiée la mission d'évangéliser et de baptiser, a baptisé non seulement les adultes, mais aussi les petits enfants. Dans la parole du Seigneur : « Personne, à moins de naître de l'eau et de l'Esprit, ne peut entrer dans le royaume de Dieu », elle a toujours compris que les petits enfants ne devaient pas être privés du baptême ; ils sont baptisés dans la foi de l'Église, proclamée par les parents, les parrains et les autres assistants. Ceux-ci représentent l'Église locale et la communion universelle des saints et des fidèles, « l'Église Mère qui tout entière enfante tous et chacun ».

L'instruction de la Congrégation pour la doctrine de la foi *Pastoralis actio* sur le baptême des petits enfants, note en 1980 : « Ainsi, par sa doctrine et sa pratique, l'Église a montré qu'elle ne connaît pas d'autre moyen que le baptême pour assurer aux petits enfants l'entrée dans la béatitude éternelle ; c'est pourquoi elle se garde de négliger la mission qu'elle a reçue du Seigneur de faire « renaître de l'eau et de l'Esprit » tous ceux qui peuvent être baptisés. Quant

---

<sup>8</sup> B. SESBOÛE, *Invitation à croire. Des sacrements crédibles et désirables*, Paris, Cerf, 2009, p. 93.

aux petits enfants décédés sans avoir reçu le baptême, l'Eglise ne peut que les confier à la miséricorde de Dieu, comme elle le fait dans le rite des funérailles qu'elle a créé pour eux »<sup>9</sup>.

Sur ce dernier aspect, je signale que l'étude de la Commission Théologique Internationale intitulée « L'Espérance du salut pour les enfants qui meurent sans baptême », parue en 2007, prend de la distance avec la théorie des limbes en disant : « La conclusion de cette étude est qu'il existe des raisons théologiques et liturgiques d'espérer que les enfants qui meurent sans baptême puissent être sauvés et conduits à la béatitude éternelle, même si aucun enseignement explicite sur ce point ne se trouve dans la Révélation »<sup>10</sup>.

### **2.3 Les petits enfants sont baptisés dans la foi de l'Eglise, professée par elle au cours de la célébration**

Le *Rituel*, au n° 39 (RR 4) indique ceci : « Le peuple de Dieu, c'est-à-dire l'Eglise représentée par la communauté locale, a un grand rôle à jouer dans le baptême des petits enfants comme dans celui des adultes. L'enfant, avant comme après la célébration de son baptême, a le droit de recevoir de la communauté, aide et affection. Dans la célébration même, la communauté, outre ce qui a déjà été dit dans les notes générales au n. 7, exerce sa fonction lorsque, après la profession de foi des parents et des parrains, elle professe elle-même la foi en même temps que le célébrant. Ainsi apparaît-il que la foi dans laquelle sont baptisés les petits enfants n'est pas le trésor de leur famille seulement, mais vraiment celui de l'Eglise du Christ ».

Le rite lui-même l'exprime lorsque le célébrant demande aux parents, parrains et marraines, de professer la foi de l'Eglise dans laquelle les enfants sont baptisés. Et, juste avant le rite de l'eau, celui-ci demande aux parents : « Voulez-vous que N. soit baptisé dans cette foi de l'Eglise que tous ensemble nous venons d'exprimer ? »<sup>11</sup>. Cette monition rend encore plus explicite cette conviction que le baptême n'est évidemment pas administré dans la foi des parents mais bien dans la foi de l'Eglise.

## **3. Les questions pastorales et les accents actuels**

Aujourd'hui, l'Eglise est confrontée à deux excès qui peuvent se révéler graves dans la pratique baptismale. On pourrait en qualifier un de « multitudiniste » et l'autre d' « élitiste ». Le premier excès vise une position laxiste qui prend son parti que le baptême pourrait être donné sans que les conditions de foi soient vraiment remplies. A l'inverse, une pratique « élitiste » poserait trop de conditions au risque de méconnaître la piété populaire et la foi de beaucoup de personnes qui n'ont pas les mots pour l'exprimer. Comment trouver un juste milieu ? Qu'envisager d'un point de vue pastoral ?

---

<sup>9</sup> CONGREGATION POUR LA DOCTRINE DE LA FOI, *Instruction Pastoralis actio sur le baptême des petits enfants*, 20 octobre 1980, n. 13. On trouvera l'intégralité de ce texte dans AAS (1980), 1137-1156. Texte français de la Polyglotte vatican dans *La Documentation Catholique* 77 (1980), 1107-1113.

<sup>10</sup> COMMISSION THEOLOGIQUE INTERNATIONALE, *L'Espérance du salut pour les enfants qui meurent sans baptême*, préface, [http://www.vatican.va/roman\\_curia/congregations/cfaith/cti\\_documents](http://www.vatican.va/roman_curia/congregations/cfaith/cti_documents). Notons aussi le n. 103 : « Ce qui nous a été révélé, c'est que la voie ordinaire du salut passe par le sacrement du baptême. Aucune des considérations énoncées ci-dessus ne devrait être comprise comme une atténuation de la nécessité du baptême ni comme une justification pour retarder l'administration du sacrement. Au contraire, comme nous tenons à l'affirmer de nouveau en conclusion, ces considérations procurent de solides fondements à l'espérance que Dieu sauve ces enfants lorsque nous n'avons pas été capables de faire ce que nous aurions voulu faire pour eux, à savoir de les baptiser dans la foi et dans la vie de l'Eglise ».

<sup>11</sup> *Rituel du baptême des petits enfants*, n. 99.

### 3.1 Un rite de passage

Dans son article « La demande d'un 'rite de passage' : le baptême des petits enfants. Approche pastorale », Louis-Marie CHAUVET prend appui sur les sciences humaines, une approche phénoménologique et herméneutique afin de présenter la question de la pastorale du baptême des petits enfants de manière à « décriper » tous les acteurs de cette pastorale. Il montre qu'une « demande de baptême [...] est l'effet d'un entrecroisement complexe de motivations [et que] l'acte de foi que demande l'Eglise pour le baptême est lui-même un acte complexe, dans lequel le désir, qui y joue un rôle moteur, se croise avec la raison, et qui n'advient que moyennant des médiations linguistiques et rituelles »<sup>12</sup>. Des parents tiennent très fort à la demande baptême pour leur enfant car celle-ci s'inscrit dans ce qu'il y a de plus archaïque de l'humanité de l'homme sur un plan collectif et individuel. Il y a une volonté d'intégration symbolique afin que l'appartenance au groupe religieux soit effectif. Mais l'Eglise a bien-sûr son rôle à jouer pour faire cheminer ces parents dans la foi de l'Eglise<sup>13</sup>. Cette foi passe à travers le corps, à travers l'être humain, emprunt de multiples ambiguïtés. Ce qui est important, c'est la croissance de cette foi qui est l'œuvre de Dieu (1 Co 3, 5-9)<sup>14</sup>.

### 3.2 Un « éveil à la foi »

Dans cette même ligne, je voudrais relever le paragraphe n. 3 du *Rituel du baptême des petits enfants* intitulé « Sacrement de la foi » et qui fait partie des *Praenotandae* de l'initiation chrétienne :

« C'est pourquoi le baptême est tout d'abord le sacrement de cette foi par laquelle les hommes, éclairés par la grâce du Saint-Esprit, répondent à l'Évangile du Christ. L'Église n'a donc rien qui soit davantage sa tâche propre, depuis ses origines, que d'éveiller les catéchumènes, les parents des petits enfants à baptiser, leurs parrains et marraines, à cette foi véritable et active par laquelle, s'attachant au Christ, ils entrent dans le pacte de la nouvelle Alliance ou confirment leur appartenance à cette Alliance. Tel est le véritable objet de l'activité pastorale qui forme les catéchumènes et prépare les parents ; tel est aussi l'objet de la célébration de la parole de Dieu et de la profession de foi dans le rite du baptême ».

Il est intéressant de noter que le *Rituel* nous dit que le véritable objet de l'activité pastorale c'est d'« éveiller » à la foi véritable qui permet un attachement au Christ. Nous sommes souvent frustrés de nous retrouver face à des personnes qui ne connaissent rien à la foi catholique et qui viennent demander le baptême pour leur enfant. La vraie question pastorale consiste à trouver les bonnes conditions qui permettront à ces parents d'entrer ou, pour certains, de poursuivre leur chemin, dans la foi. Les lieux où vont se jouer ce cheminement sont la rencontre avec des membres de l'Eglise, le contact avec l'Écriture Sainte et la célébration elle-même. C'est pourquoi, la réforme catéchétique de l'Eglise de France propose aujourd'hui de conduire aux sacrements par un itinéraire de type catéchuménal.

---

<sup>12</sup> L.-M. CHAUVET, « La demande d'un 'rite de passage' : le baptême des petits enfants. Approche pastorale » dans L.-M. CHAUVET, *Le corps, chemin de Dieu. Les sacrements*, Paris, Bayard, coll. « Théologia », 2010, p. 367.

<sup>13</sup> Voir le *Rituel du baptême des petits enfants*, n° 40 § 5 : « Après la célébration du baptême, il incombe aux parents, par gratitude envers Dieu et par fidélité à la mission qu'ils ont acceptée, de conduire leur enfant à la connaissance de Dieu dont il est devenu le fils adoptif, et de le préparer à recevoir la confirmation et à participer à l'eucharistie. Pour remplir cette fonction, ils recevront de leur curé l'aide appropriée ».

<sup>14</sup> Sur ce sujet, voir notre article : S. GUIZIOU, « Catéchèse et baptême ou baptême et catéchèse ? », *Célébrer* 366, 2009, p. 20-23.

### 3.3 Un itinéraire de type catéchuménal

En 2005, la Conférence des évêques de France a promulgué le *Texte national pour l'organisation de la catéchèse en France et ses Principes d'organisation*. Ce texte préconise la pédagogie d'initiation comme principe à partir duquel la catéchèse doit prendre sa source et se développer. Il propose d'organiser la catéchèse en réponse aux demandes sacramentelles et, dans cette ligne d'organiser des itinéraires de type catéchuménal vers les sacrements car « dans le contexte de la distance que beaucoup vivent aujourd'hui par rapport à la foi et à la vie ecclésiale, le cheminement catéchuménal est une proposition adaptée, parce qu'il articule accueil inconditionné des personnes et cheminement catéchétique proposé par l'Eglise »<sup>15</sup>.

Dans ce type d'itinéraire, l'expérience pascale<sup>16</sup> semble être le fondement de l'accompagnement des parents qui demandent le baptême pour leur enfant. Cette expérience de mort et de résurrection est présente à tout moment de cet itinéraire que ce soit au sein de l'expérience humaine des parents mais aussi pendant les rencontres avec les accompagnateurs, au moment de la célébration ou après, lors du temps de la mystagogie<sup>17</sup>.

Certains diocèses se lancent dans l'élaboration de tels itinéraires. Citons simplement dans l'Ouest le diocèse de Nantes avec le document « En chemin avec les parents demandeurs du baptême pour leurs enfants » et celui de Séez avec le document : « Je t'ai appelé par ton nom ».

### 3.4 Le baptême et la Nouvelle évangélisation

L'*Instrumentum laboris* du Synode sur la nouvelle évangélisation pour la transmission de la foi chrétienne indiquait : « Le texte des *Lineamenta* affirmait que c'est de la façon dont l'Eglise saura gérer la révision en cours de ses pratiques baptismales que dépendront le visage futur du christianisme dans le monde, surtout en Occident, et la capacité de la foi chrétienne de parler à la culture actuelle [...] »<sup>18</sup>.

Et le pape François d'ajouter dans son Exhortation apostolique *Evangelii gaudium* au n° 120 : « En vertu du Baptême reçu, chaque membre du Peuple de Dieu est devenu disciple missionnaire (cf. Mt 28, 19). Chaque baptisé, quelle que soit sa fonction dans l'Église et le niveau d'instruction de sa foi, est un sujet actif de l'évangélisation, et il serait inadéquat de penser à un schéma d'évangélisation utilisé pour des acteurs qualifiés, où le reste du peuple fidèle serait seulement destiné à bénéficier de leurs actions. La nouvelle évangélisation doit impliquer que chaque baptisé soit protagoniste d'une façon nouvelle. Cette conviction se transforme en un appel adressé à chaque chrétien, pour que personne ne renonce à son engagement pour l'évangélisation, car s'il a vraiment fait l'expérience de l'amour de Dieu qui le sauve, il n'a pas besoin de beaucoup de temps de préparation pour aller l'annoncer, il ne peut pas attendre d'avoir reçu beaucoup de leçons ou de longues instructions. Tout chrétien est missionnaire dans la mesure où il a rencontré l'amour de Dieu en Jésus Christ ; nous ne disons plus que nous sommes « disciples » et « missionnaires », mais toujours que nous sommes « disciples-missionnaires ».

---

<sup>15</sup> CONFERENCE DES EVEQUES DE FRANCE, *Texte national pour l'orientation de la catéchèse en France et principes d'organisation*, Paris, Bayard-Cerf-Fleurus-Mame, 2006, p. 92.

<sup>16</sup> *Id.*, p. 35-37.

<sup>17</sup> Voir notre article : S. GUIZIOU, « Le sacrement de baptême : une théologie de l'itinéraire en acte » dans CONFERENCE DES EVEQUES DE FRANCE, *Eglise et vocations*, 11, août 2010, p. 39-56.

<sup>18</sup> SYNODE DES EVEQUES (XIII<sup>e</sup> assemblée générale ordinaire), *La nouvelle évangélisation pour la transmission de la foi chrétienne. Instrumentum laboris*, Cité du Vatican, 2012, n. 131, p. 64.

## Conclusion

Nous venons de le voir, les questions liées au baptême des petits enfants ne sont pas nouvelles. Elles se sont posées depuis les débuts du christianisme. Le théologien Jean-Charles DIDIER va jusqu'à dire que le baptême des enfants « se montre très riche en valeurs implicites et se présente, avec les siècles, comme un cas type de développement du dogme »<sup>19</sup>. Le Concile Vatican II et la théologie qui l'a suivi a permis de mieux mettre en lumière que c'est l'initiation chrétienne des adultes qui doit être le socle d'une véritable théologie du baptême et que le baptême des enfants en est une déclinaison. De plus, la transmission de la foi et le sacrement du baptême sont étroitement liés. Cela se révèle particulièrement dans la célébration du baptême. Enfin, les questions pastorales nous font prendre conscience que le désir de parents de faire baptiser leurs petits enfants relève d'enjeux aussi bien humains qu'ecclésiaux.

Quant à la pastorale du baptême aujourd'hui, elle nous amène à nous poser des questions nouvelles liées aux changements profonds de notre société. Je pense à la question de la parentalité (familles monoparentales, couples homosexuels, parents divorcés, remariages avec baptêmes d'enfants issus de nouvelle union en même temps qu'enfants d'une précédente union). Je pense aussi à la question de la mobilité. Trouver une date pour que « tout le monde » puisse venir est une gageure dans certaines familles. « C'est le parrain ou la marraine qui ne peuvent pas » entend-on souvent. Cela nous rend attentif au fait qu'avoir un parrain et une marraine est quelque chose d'important. Comment prendre en compte cette conviction des familles et former ces parrains et marraines ?

Enfin, il me semble important aujourd'hui de ne pas séparer une réflexion sur le sacrement de baptême déconnectée de la Confirmation et de l'Eucharistie car, comme le rappelle le *Rituel de l'Initiation Chrétienne des Adultes* au n° 2 : « C'est ainsi que les trois sacrements de l'initiation chrétienne conduisent ensemble à leur pleine stature les fidèles qui exercent, dans l'Eglise et dans le monde, la mission de tout le peuple chrétien ».

Abbé Sébastien GUIZIOU  
Séminaire Saint-Yves de Rennes  
Délégué diocésain à la Pastorale  
Liturgique et Sacramentelle (Quimper)

---

<sup>19</sup> *Faut-il baptiser les enfants ?...*, p. 13.